

CHAMPIONNATS D'OCCITANIE INDIVIDUELS ELITE (sauf ½ Fond)

ALBI (81) le 18 juin 2022

(263868)

1. NATURE de la COMPETITION : ELITE FEMININES MASCULINS
2. HORAIRES :
3. QUALIFICATIONS des ATHLETES :

Sous réserve d'avoir accompli les performances planchers du tableau ci-dessous :

- 30 MEILLEURES PERFORMANCES parmi les athlètes figurant sur la liste des qualifiables (45) pour le 100, 200, Haies hautes.
- 20 MEILLEURES PERFORMANCES parmi les athlètes figurant sur la liste des qualifiables (30) pour toutes les autres épreuves de cette journée.
-

Performances planchers

	TCF	TCM
100m	13"00	11"50
200m	26"75	23"75
400m	64"50	53"50
800m	2'33"00	2'03"00
Haies hautes	18"50	16"50
Haies basses	75"00	63"00
Hauteur	1m50	1m77
Perche	2m20	3m60
Longueur	5m15	6m30
Triple saut	10m25	12m00
Poids	8m50	10m50
Disque	29m00	30m00
Marteau	29m00	30m00
Javelot	30m00	38m00

4. DEMANDES de PARTICIPATION **par les clubs**, des athlètes :

DATE DE LA COMPETITION	18/06
Limite de réalisation des performances permettant de se qualifier	12/06
Publication des listes des athlètes susceptibles d'être qualifiés	13/06 à 12h00
Date limite de confirmation de participation par les clubs	15/06 à 23h59
Publication des listes des athlètes effectivement retenus	16/06 à 12h00
Périodes de demandes de QE du 13/6 au 15/6 12h00, publication des	QE retenues le 16/6 à 12h00

Aucun engagement ne peut être accepté sur place !

5. RECOMPENSES :

Médaille d'or, d'argent et de bronze à chaque épreuve. Les CA-JU-ES sont classés parmi les ELITE s'ils participent ensemble avec les mêmes caractéristiques d'épreuves.

5. QUOTA D'OFFICIELS à PRÉSENTER :

Chaque club (même hors ligue) présentant des athlètes doit fournir des officiels suivant le tableau ci-dessous dans le cas des **épreuves individuelles** :

Athlètes participants du club	Juges du club à fournir
1 à 3	0
4 ou 5	1
6 à 9	2
10 à 19	3
20 à 29	4
30 à 39	5
40 et plus	1 juge supplémentaire par tranche de 10 athlètes

Les personnes de la structure organisatrice qui assurent des fonctions annexes pour le bon déroulement de la compétition (intendance, matériel...) dans la limite de 10 et compteront dans l'effectif de leurs clubs respectifs.

Montant des pénalités et champ d'application :

Pénalité de 30€ par officiel manquant, prélevé au compte de club par la LAO.

Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publié sur le site FFA.

Repas des officiels offert par la LAO le samedi soir.

6. REGLES TECHNIQUES PARTICULIERES :

Sur 800m les finales directes regrouperont chacune 10 athlètes.

Pour les courses, les séries seront par niveau, sans attribution aléatoire des couloirs.

Les athlètes devront confirmer leur participation à chaque épreuve sur la feuille prévue à cet effet sur les tables de confirmation avant l'heure limite indiquée. Dans le cas contraire, ils ne pourront participer que « HC ».